

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 15 décembre 2022 - Délibération n° 2022-119

**AJUSTEMENT DES EMPLOIS PERMANENTS STATUTAIRES ET
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Madame Françoise Fouchet.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Karen Lanson, pouvoir donné à Madame Soazig Ruiz.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Louis Le Coz.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le **19 DEC. 2022**
ID : 035-213502362-20221215-SG2022_592-DE

Il est nécessaire de supprimer les postes sur les grades suivants à compter du 31 décembre 2022 :

- *Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet au Service Enfance et Jeunesse (SEJ), suite à un départ en retraite, une réorganisation interne au service et un passage de 28 à 35 heures du poste secrétariat-accueil du SEJ.*
- *Rédacteur à temps complet au Service Vie Commerciale-Camping, suite à un départ en retraite et une réorganisation à la Direction Vie Patrimoniale et Culturelle ainsi que du recrutement d'un manager de commerce en contrat de projet.*
- *Adjoint technique à temps complet à la cuisine centrale en sureffectif au vu du nombre de repas servis, l'agent qui occupait ce poste a été muté au service Espaces verts et patrimoine arboré sur un poste vacant (mutation externe) et après une période de stage.*

Les autres postes à supprimer sont des ajustements par suite d'avancement de grade, de promotion interne et de nomination de lauréat à concours ou examen. Des postes équivalents mais aux grades supérieurs ont été créés en cours d'année 2022.

Le tableau des effectifs mis à jour au 31 décembre 2022 est en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L. 313-1,

Vu l'avis du Comité Technique du 17 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOPTE les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2022, tel que présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Mis en ligne le **19 DEC. 2022**

Le Secrétaire de séance,
Louis Le Coz
2^{ème} Maire-Adjoint

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	A	Attaché	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC		0	0	0	0,00	0,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur	TNC	17,5	1	1	0	1,00	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		8	7	1	8,00	7,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		3	2	1	3,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC	28	1	1	0	1,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Police municipale	B	Chef de service de Police municipale ppal 1è cl.	TC		1	1	0	1,00	1,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		4	4	0	4,00	4,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	A	Ingénieur	TC		5	4	1	5,00	4,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	B	Technicien	TC		4	4	0	4,00	4,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		6	6	0	6,00	6,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		6	6	0	6,00	6,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		32	31	1	32,00	31,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		8	8	0	8,00	8,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		19	17	2	19,00	17,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	4	1	4,50	3,60
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	3	3	0	2,40	2,40
Technique	C	Adjoint technique	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56